

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux du mois de novembre, le Conseil municipal de la Commune de **POUILLY-les-NONAINS** s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie à 20 h, sous la présidence de **M. Eric MARTIN**, Maire.

Etaient présents : **M. Eric MARTIN**, Maire, **Mmes et MM. Philippe NEMOZ, Céline POMMIER, Véronique FILLION, Régis LAURENT**, Adjoints, **Mmes et MM. Lysiane CHATELUS, Pierre CREPIN, Laëtitia DUFOUR, Sandrine DELFIEU, Anthony FAYET, Yves GAULIER, Pierre Alexandre GIRARD, Martine MERIGOT, Catherine MOUILLER, Christiane ROSSILLE**

Absents excusés : **Annette CARTIER DUBOST** pouvoir à **C ROSSILLE, Sébastien DURAND** pouvoir à **C MOUILLER, Pierrick MURCIER** pouvoir à **A FAYET**

Absente : **Samyha LOUBIBET**,

Date de la convocation : mercredi 16 novembre 2022

Secrétaire élu pour la séance : **Régis LAURENT**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201766-20221122-D202248-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/11/2022

**N°2022-48 OBJET : MULTI ACCUEIL LE JARDIN AUX CÂLINS –
INTERVENANTS POUR L'ANNÉE 2023**

Mme **FILLION** Adjointe, déléguée à l'enfance, informe le Conseil Municipal que le personnel du Multi accueil « Le Jardin aux Câlins » ainsi que les enfants bénéficient depuis plusieurs années des prestations de divers intervenants.

L'intervention d'un professeur de musique répartie sur 9 séances à un tarif de 42 € ;

La formation Analyse de la Pratique Professionnelle (APP) par une psychologue à raison de 9 heures par agent sur l'année à un tarif de 120 €. Cette formation est destinée uniquement au personnel. La Directrice du multi accueil ne peut être présente.

Un référent Santé : le Docteur **JANDARD** à raison de 20 heures.

Des échanges ponctuels avec la Ludothèque et la Bibliothèque.

M. le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir :

- l'autoriser à signer tous les contrats ou documents se rapportant à ces actions et précise que les crédits nécessaires seront prévus lors du budget primitif 2023.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Affiché le lendemain.

Pour copie conforme : en Mairie le 23 novembre 2022

Le Maire, **Eric MARTIN**

Le secrétaire de séance, **Régis LAURENT**

